



BILAN A MI-PAROURS DU CONTRAT DE NAPPE DE LA CRAU ET DEFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS DE LA 2^{NDE} PHASE

Nom de la structure SYMCRAU - Syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau

Thème du stage /mots clés Evaluation d'un outil de programmation de la politique locale de l'eau, animation et concertation des acteurs locaux, montage de projet (maîtrise d'ouvrage, budget et financements, planification), gouvernance

Descriptif du stage

- **Contexte**

Le SYMCRAU est, en France, l'un des rares syndicats mixtes dédiés à la gestion durable d'une ressource en eau souterraine. Particulièrement actif dans le domaine de l'hydrogéologie pour développer des démarches innovantes et efficaces tant sur la question de l'organisation de la gouvernance locale de l'eau que sur celle de l'expertise scientifique dans le cadre de projets de territoire, le syndicat porte aujourd'hui le contrat de nappe de la Crau.

La nappe de la Crau est en bon état quantitatif et qualitatif, mais la vulnérabilité de sa recharge, le contexte Durancien, le changement climatique, l'exploitation très importante dont elle fait l'objet et la présence d'une activité humaine intense, sont susceptibles de remettre en question cet équilibre. Dans ce contexte, une démarche de gestion partenariale a été conclue en janvier 2017 par la signature du contrat de nappe.

Les 50 signataires (Etat, Agence de l'Eau, Région, Département, EPCI, communes, représentants agricoles et industrielles, partenaires associatifs et gestionnaires) se sont engagés à respecter des principes généraux visant la préservation quantitative et qualitative de la ressource et à mettre en œuvre un programme de 70 actions pour un montant de près de 9 millions d'euros répartis en deux phases sur la période 2016-2021 et 5 volets visant :

- L'aménagement du territoire,
- L'équilibre quantitatif,
- La préservation de la qualité,
- La gouvernance,
- La sensibilisation et le partage des connaissances.

- **Objectif du stage**

- réaliser le **bilan de la première phase du contrat de nappe** pour évaluer sa mise en œuvre
- participer à la **mise à jour de la programmation de la 2^{nde} phase 2019 – 2021**

- **Contenu de la mission**

La mission s'organise en deux parties : le bilan de la 1^{ère} phase du contrat et la programmation de la 2^{nde} phase.

S'agissant du bilan de la 1^{ère} phase, la mission consistera à établir le bilan de l'état

d'avancement des actions et lorsque c'est possible d'évaluer leur efficacité :

- Recueillir les données techniques et administratives d'avancement auprès de tous les porteurs d'action (réunions, rdv, visites)
- Analyser, synthétiser ces données et présenter ces données dans un rapport et au Comité de nappe
- Renseigner les indicateurs de réalisation, de résultat, d'efficacité définis dans les fiches action du contrat

S'agissant de la 2nde phase, la mission consistera à élaborer la programmation de la 2nde phase du Contrat :

- Ajuster les actions en cours ou déjà identifiées,
- Identifier les besoins nouveaux à travers une concertation à mener avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels
- Les traduire en actions en à ajouter au contrat
- Définir les moyens nécessaires et les plans de financement correspondants afin de rédiger les fiches actions
- Rendre compte de l'avancement du projet aux partenaires associés (élus, partenaires techniques et financiers, porteurs de projets associatifs ou collectivités)
- Si les délais le permettent : participer à la préparation de la cérémonie de signature de l'avenant

Le stagiaire intégrera l'équipe du SYMCRAU. Il sera accompagné dans sa mission par la directrice qui a animé l'élaboration du Contrat de nappe. Il/elle pourra également participer aux différentes missions exercées par le SYMCRAU (suivi piézométrique et qualité, modélisation, expertises, sensibilisation, études...).

Cette mission permettra au stagiaire, outre ses connaissances universitaires, d'acquérir les compétences professionnelles suivantes :

- la connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- la connaissance des politiques locales de l'eau, leur organisation institutionnelle (gouvernance) et financière,
- l'animation de démarche partenariale (le montage de projet, l'animation de réunion)

A travers cette mission le stagiaire sera amené à rencontrer un grand nombre d'acteurs intervenant dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (institutions, Etat, chambres consulaires, collectivités et services d'eau potable, gestionnaires de milieux naturels, irrigants...). Celles-ci permettront de commencer à constituer un réseau professionnel.

Conditions

- stage en hydrogéologie opérationnelle, avec un forte composante montage de projet et démarche partenariale
- Permis B souhaité (déglacement fréquents auprès des maitres d'ouvrage du contrat de nappe et réunions)
- Mise à disposition d'un bureau, du matériel informatique, de ressources documentaires et des véhicules de service de la structure dans le cadre des missions.
- cadre de travail dans le milieu de la gestion des eaux souterraine, au sein des collectivités territoriales, dans une équipe 5 agents (dont 4 Ingénieurs)

Rémunération

Gratification de stage selon réglementation en vigueur

Profil/Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau Ingénieur / Master 2 spécialisé en hydrogéologie ou en environnement et/ou évaluation des politiques publiques • Bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse • Maîtrise de l'outil bureautique (office, windows, tableaux croisés dynamiques sous excel) • Rigueur et autonomie • Goût pour les démarches partenariales
Contact du responsable	Charlotte ALCAZAR - Directrice 04 42 56 64 86 / contact@symcrau.com
Coordonnées	SYM CRAU Cité des entreprises - lot n°20 25, Avenue du Tubé 13800 ISTRES
Date de début du stage	Janvier – Février 2019
Durée du stage	6 mois
Lieu	Le site d'étude se situe sur la plaine de la Crau, entre Arles, Salon-de-Provence et Fos-sur-Mer. Le poste est basé au SYMCRAU à Istres
Candidature	CV et lettre de motivation à adresser par mail à l'attention de Mme la Présidente (cf contact) avant le 30 novembre 2018